EXTRAIT de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL Du 11 décembre 2008

ETAIENT PRESENTS: Messieurs TREHEL –CHAUFFERT –NIVALLE – BERJOT – DEROU- Mesdames BERTSCHI –GORET – HUET –

Absents excusés: Mrs POTIER – IGNAZI (pouvoir à Mme GORET) - Mme GIULIANI

Secrétaire de séance : Chantal BERTSCHI

La lecture du compte rendu de la réunion du C.M. du 16 octobre 2008 ne soulève aucune observation.

<u>INDEMNITE DE LA PERCEPTRICE –</u>

L'indemnité de la receveuse municipale est reconduite.

CONCESSION D'UNE CASE COLUMBARIUM ET TARIF –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide qu'à partir du 11 décembre 2008 les cases seront concédées au moment du décès ou pourront faire l'objet de réservation. Elles seront concédées pour une période de 30 ans et le tarif est fixé à 600 euros. Celui-ci pourra être modifié par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES –

- Monsieur le Maire fait part aux élus de sa décision qu'à compter du 1^{er} avril 2009, Monsieur Pascal RICHARD effectuera 4 heures par semaine en plus sur la commune.